



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 15/07/2024

DLB 2024/697

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi 15 juillet à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Halle au Sport Jean RAYNAUD - 22 Avenue d'AGDE - 34450 VIAS, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

Date de la convocation : 09/07/2024

Affichage de la convocation : 09/07/2024

Etaient Présents :

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Jean AUGÉ, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jacques BOLINCHES, Jérôme BONNAFOUX, Stéphan BOYER, Didier BRESSON, Jacques CANTAGRILL, Laurent COMBES, Jordan DARTIER, Michel FARENC, Philippe FAURE, Sébastien FREY, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Rémy GLOMOT, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Evelyne GUY, Jean-Yves LE BOZEC, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Claude MARCO, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Christiane MOTHES, Gérard PERRIN, Clémence RAPHANEL, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Jean ROUSSEL, Véronique SALGAS, Bernard SAUCEROTTE, Michèle TARDY, Jean-Louis THERON, René VERDEIL, Claude VISTE.

Jean-Louis ABADIE représenté par Gérard PEREZ, Alice ARRAEZ représentée par Francine GERARD, Jean-Marie BOUSQUET représenté par François CASTILLO, Sandrine DENIER représentée par Georges BLASQUEZ, Jean-René PENAS représenté par Marie-Claude SEMPERE, Lionel PUCHE représenté par Thierry CHEVILLET, Gaby RUIZ représenté par Martine VIBAREL, Sylvian VIALE représenté par Sylvie MACEL, Nicole VICENTE représentée par Xavier MOUTOU.

Absents Excusés :

Philippe AUDOUI, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jean BLANQUEFORT, Francis BOUTES, Christophe CASTAN, Francis CASTAN, Jean-Jacques CORON, Philippe ENJERLIC, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Vincent GAUDY, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Joséphine GROLEAU, Frédéric GUARNIERI, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Patrick MARTINEZ, Alain MALRIC, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN-BONET, Christian PEREZ, Christine PRADEL, Thierry ROQUE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Frédéric ROYE, Michel SALLES, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Edgar SICARD, Alain SICILIANO, Bernadette TAURINES FARO, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER, Jean-Claude VITAL.

Secrétaire de séance :

Pierre-Marie MARHUENDA

Objet : Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Dans le cadre d'une passation de Délégation de Services Publics (traitement des déchets pour ce qui nous concerne), il est obligatoire de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), selon l'article L1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un rapport doit lui être présenté et le Comité Syndical prend sa décision en fonction ou pas de l'avis rendu par la CCSPL.

Puis, chaque année, la CCSPL entend un rapport sur l'activité du délégataire, préalablement à la présentation dudit rapport lors d'une séance du Comité Syndical.

La CCSPL est présidée par le Président du SICTOM ou son représentant délégué et est constituée de 9 élus du Syndicat et de représentants d'associations.

Le Comité Syndical doit procéder, à la nomination, dans le cadre d'un scrutin de liste, des conseillers syndicaux ainsi qu'à la désignation des associations qui siégeront à cette commission.

Monsieur le Président propose qu'il soit procédé au vote à bulletins secrets.

Monsieur le Président sollicite le Comité Syndical sur cette proposition.

En ce qui concerne les élus, Monsieur le Président propose les candidatures des conseillers syndicaux suivants :

- Michel FARENC
- Pierre-Marie MARHUENDA
- Sylvian VIALE
- Philippe AUDOUI
- Edgar SICARD
- Frédéric GUARNIERI
- Bernard SAUCEROTTE
- Georges LOPEZ
- Joséphine GROLEAU
- Gérard ABELLA

En ce qui concerne les associations, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de désigner les associations suivantes pour siéger à cette commission :

- Collectif Inter-associatif Déchets de l'Hérault (Président Robert Clavijo de Béziers),
- Société Protectrice de la Nature de Pézenas (Président Paul Ivorra),
- ADENA (Présidente Dita Guilhem Hesselberg d'Agde).

A l'issue des opérations électorales, à l'unanimité, le Comité Syndical

DESIGNE pour le représenter Monsieur Michel FARENC,

DESIGNE les conseillers syndicaux proposés par Monsieur le Président en qualité de représentants du SICTOM pour siéger au sein de ladite commission,

DESIGNE les associations telles qu'indiquées ci-dessus comme devant nommer leur représentant afin de siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

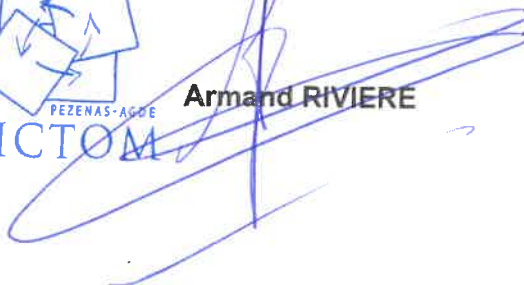
Le secrétaire de séance



Le Président,



Armand RIVIERE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Nézignan l'Évêque, le

18/07/2024

SMICTOM PEZENAS-AGDE
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr